

AR PREFECTURE

017-200041523-20200702-DEC210\_2020-AU  
Reçu le 02/07/2020

H A U T E



Décision n°210 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).*

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs des Antilles, avec:

- l'Association Intercommunale Piscine de la Pimperade – Vibrac.

Cette mise à disposition se fera tous les jeudi de 15h à 19h30, du 4 juillet au 27 août 2020.

- La Mairie de Réaux-sur-Trèfles.

Cette mise à disposition se fera tous les mardis de 11h à 12h30 puis de 14h30 à 19h, du 11 juillet au 30 août 2020 inclus.

Fait à Jonzac,

Le 30 JUIN 2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex